

*Circonscriptions électorales*

**Des voix:** Bravo!

**M. Baker (Grenville-Carleton):** A mon avis, il est peu souhaitable, dans un pays de 20 millions d'habitants, d'établir un système qui continuera à s'appliquer, du moins en principe, jusqu'à ce que la Chambre adopte une mesure pour le supprimer. Le principe est vraiment mauvais. La représentation au sein du Parlement doit se fonder sur autre chose que des chiffres; il faut assurer une représentation valable. La valeur de la représentation peut varier avec chaque député, mais l'addition d'un simple facteur numérique n'améliorera pas nécessairement le fonctionnement de la Chambre. Par ailleurs, l'augmentation illimitée du nombre des députés alourdira certainement le Parlement et, comme on peut s'en assurer par un simple calcul, elle rendra le Parlement plus coûteux qu'à l'heure actuelle et peut-être aussi moins sensible aux besoins des Canadiens. C'est ce que le principe contenu dans le bill entraînera.

Je le répète, être député c'est beaucoup plus et en tant que député j'aimerais voir non seulement accroître le nombre de mes collègues, mais aussi améliorer le travail que nous pouvons tous réaliser, quel que soit notre parti. La première chose qui à mon avis est la marque d'un bon gouvernement représentatif, c'est que cette représentation ne reflète pas seulement la population mais aussi qu'elle est consciente de l'occasion qu'ont tous les députés d'acquiescer la connaissance du fonctionnement d'un gouvernement, non simplement pour le bénéfice des députés eux-mêmes, mais parce que notre système de gouvernement a comme attribut le fait qu'il y a toujours à la Chambre, du moins en principe et parfois en fait, un gouvernement de rechange. Il y a le principe selon lequel il doit y avoir des hommes et des femmes de tous les partis de la Chambre qui, assujettis au principe de la solidarité et du secret ministériels, disposent d'une connaissance commune. Je ne pense pas que notre système d'aujourd'hui qui vit et agit par voie de décrets du conseil, des communiqués et de déclarations de ministres quant il paraît bon au gouvernement d'en faire, assure un bon gouvernement représentatif. J'aimerais que l'on s'efforce d'adopter le principe de la connaissance plutôt que le principe du nombre comme je l'ai mentionné au début.

En second lieu, je pense que tous les députés—tous, non seulement ceux de l'opposition—devraient pouvoir scruter comment l'exécutif, cette partie du gouvernement qui, pour le meilleur ou pour le pire, acquiert de plus en plus de puissance, se comporte lui-même. Si j'ai retiré quelque leçon depuis que je siège ici, c'est que ce droit qui appartient au simple député, au député d'arrière-ban, qu'il siège à la droite ou à la gauche de l'Orateur, est en train de se dégrader. Je suppose qu'il ne peut en être autrement dans une société très complexe, mais cette dégradation est venue parce que les institutions au sein de l'institution parlementaire l'ont rendue possible, y ont même contribué; cela s'est passé des deux côtés de la Chambre. Le véritable objectif est de s'assurer que le simple député puisse examiner et scruter, quel que soit son parti.

A mon avis, l'organisation des comités devrait être vraiment efficace et—chose peut-être plus importante que le nombre de députés ou le nombre de citoyens qu'ils représentent—permettre au simple député, au représentant du peuple à la Chambre, d'étudier à fond le pouvoir du gou-

vernement et la façon dont il l'utilise. Notre organisation des comités ne devrait pas être partisane, mais poursuivie d'une manière évolutive et permanente l'examen des prévisions budgétaires, le fonctionnement, les dépenses et les fonctions de chaque ministère, non simplement pour embarrasser ou retarder mais pour améliorer. Ce n'est pas ce qui se passe ici à la Chambre et nous en sommes encore loin. Voilà jusqu'à quel point j'aimerais voir le Parlement s'améliorer.

Dans ce bill, le principe de la représentation n'est fondé que sur le nombre de députés; pour cette raison, il n'a pas une portée suffisante et il n'est pas bon. Je n'oserais pas dire que je le croie ou pas, que la représentation selon le nombre d'habitants est accessoire. Le nombre d'habitants est évidemment important, mais il ne faut pas que ce slogan, ce cliché, nous voile l'importance du fonctionnement de la Chambre; il nous faut une Chambre composée d'un nombre raisonnable de députés, où les débats peuvent se faire dans une atmosphère détendue, afin d'améliorer la qualité de la représentation que les Canadiens attendent de nous.

Je ne pense pas que les Canadiens soient disposés à signer un chèque en blanc pour couvrir les frais de fonctionnement de la Chambre. C'est exactement ce qui se passera si nous adoptons ce bill. Celui-ci renferme suffisamment de principes qui pourraient augmenter le nombre de députés d'une manière illimitée. Nous n'approuvons pas cela et nous avons manifesté notre intention de nous opposer au bill. Nous ne pouvons admettre que ce soit le seul moyen d'étudier le problème de la représentation. Pour résoudre les problèmes des Canadiens et la question de leur représentation à la Chambre, il ne suffit pas de dire que nous devons adopter pour la première fois un principe qui permet d'accroître indéfiniment le nombre de députés.

Nous pensons qu'une protection quelconque serait nécessaire pour les provinces dont la population diminue, mais qu'il faut maintenir un certain équilibre entre les deux approches. Je le répète, nous ne pouvons pas accepter le principe du nombre illimité de députés et nous devons accepter que la représentation de certaines provinces diminue injustement peut-être; aussi, nous devons voter contre ce bill. Nous voterons contre parce que nous croyons et nous espérons que le temps qui nous reste permettra non seulement aux députés mais aux autres organismes intéressés et aux érudits du pays d'étudier suffisamment la question. Il est important que les principes de ce bill et les aspects qui en découlent soient reconnus avant que le bill ou ce qui reviendra du comité s'il y est modifié soit présenté à la Chambre pour qu'elle prenne une décision définitive.

● (2150)

**M. Gordon Towers (Red Deer):** Monsieur l'Orateur, je participe à ce débat en espérant n'avoir pas décelé une note de chantage dans les remarques du député de Kenora-Rainy River (M. Reid). Dans un pays démocratique, les députés sont élus pour représenter la population et j'ai décelé une certaine frustration dans le débat aujourd'hui. En tant que citoyen, j'ai connu la frustration pendant bien des années, et je sais que bien des gens la ressentent quand ils sont dirigés par un gouvernement sur lequel ils n'ont aucun contrôle.